ELECTIONS LEGISLATIVES DES 23 ET 30 JUIN 1968

Circonscription de Corte - Sartene

UNION pour la Défense de la République

Pour la troisième fois en quinze mois, nous venons solliciter de vos suffrages l'honneur de représenter à l Assemblée Nationale la circonscription de Corte-Sartène.

Plus que jamais dans la conjoncture nationale actuelle, après les graves événements du mois de mai et en raison des dangers qui menacent encore nos libertés fondamentales, l'intérêt de la Nation exige l'élection d'une majorité cohérente et élargie décidée à soutenir le Général de GAULLE et le Gouvernement pour la défense de la République.

Tandis que notre société était remise en cause par l'agitation universitaire et par un activisme se réclamant de l'anarchie, le régime républicain lui-même était menacé par l'extrémisme totalitaire s'appuyant sur la rue, la paralysie de l'économie et des services publics. Proclamant la vacance du pouvoir, quelques hommes politiques n'ont pas hésité à réclamer l'institution d'un gouvernement provisoire en marge de la légalité.

Le peuple français finalement a tenu en échec la subversion en se groupant dans sa très grande majorité derrière le Général de GAULLE et le drapeau tricolore, dans un élan qui préfigure le verdict des prochaines élections législatives.

Toutefois si les institutions politiques du Pays ont donné la mesure de leur efficacité, il est apparu, dans cette crise nationale sans précédent, que nos structures économiques, sociales et universitaires devaient être modernisées et profondément rénovées. Ce sera la tâche de la prochaine législature.

La réforme pédagogique et administrative de l'Université doit être entreprise sans retard, avec la participation active des enseignants et des étudiants, dans le sens d'une large autonomie, et devra déboucher sur la vie professionnelle. La participation garantira à la classe ouvrière une répartition équitable des richesses nationales, en même temps qu'elle l'associera au progrès technique, à l'expansion et à la modernisation des entreprises.

Mais la portée des récentes mesures sociales serait compromise par l'inflation et la perte des débouchés extérieurs, ce qui commande une politique vigoureuse de relance économique dans la stabilité des prix.

La prise de conscience du fait régional doit aboutir à une refonte et à une modernisation des structures de nos Régions. Pour la Corse, ce sera l'occasion nouvelle de faire valoir la nécessité d'un statut spécial adapté aux conditions insulaires, géographiques et sociales de notre département, non seulement par une modernisation du régime fiscal mais aussi par des mesures administratives particulières, notamment dans l'enseignement et les services financiers.

En effet la promotion économique de notre département demeure notre souci permanent. Les récents événements et leurs conséquences sur les transports publics, aériens et maritimes ont mis une fois de plus en relief la précarité de son économie insulaire et ont compromis gravement nos activités dans tous les domaines et notamment l'hôtellerie, la construction, l'agriculture. C'est pourquoi nous demandons que des dégrèvements et des subventions soient accordés en compensation des dommages subis.

En dépit de mesures importantes acquises dans le domaine des équipements par l'intervention du FIAT, des Ministères de l'Equipement et de l'Agriculture, et de celles que permettra le Fonds d'expansion économique de la Corse, l'insuffisance de notre infrastructure intérieure retarde notre développement.

Notre objectif essentiel est d'obtenir, en même temps que l'amélioration du statut fiscal et des liaisons maritimes, aériennes et téléphoniques, une augmentation des investissements publics :

— modernisation du réseau routier national, et notamment des voies de pénétration vers l'intérieur ;
— accélération des aménagements portuaires (ports de commerce et ports de plaisance) ;
— aménagements hydro-agricoles de toutes les plaines littorales;
— augmentation des crédits d'équipements collectifs (adduction d'eau, électrification, assainissement).

La revitalisation des régions montagnardes du Cortenais et du Sartenais, dont le parc régional est un moyen non négligeable, dépend essentiellement du développement du tourisme, de la modernisation de l'économie sylvo-pastorale et de l'amélioration des liaisons routières.

C'est dans le même souci qu'il nous faut obtenir le maintien des deux lycées de Corte Sartène dans leurs structures actuelles. Les meilleures chances de notre département sont en effet dans l'avenir de sa jeunesse si nombreuse et si généreuse. C'est pourquoi nous plaçons en tête de nos préoccupations les problèmes d'équipements scolaires, l'amélioration du régime des bourses et de l'hébergement des étudiants.

La France pourra reprendre sa marche vers le progrès dans l'indépendance et dans la paix, dans la mesure où la République et nos libertés seront préservées de toute nouvelle entreprise de subversion.

La défense des institutions républicaines doit rassembler tous les Français dans un élan de réconciliation nationale, ce qui commande de toute évidence l'amnistie générale à laquelle nous sommes résolument attachés, et l'indispensable indemnisation de ceux qui ont été spoliés.

Voici brièvement définies ce que seront les lignes directrices de notre action.

Profondément attachés à notre île natale, connaissant vos aspirations et vos besoins, ayant la ferme volonté de nous consacrer, comme par le passé, au service de la Nation et de la Corse, nous nous efforcerons de répondre à votre confiance.

Vive CORTE, vive SARTENE, vive la CORSE, vive la REPUBLIQUE, vive la FRANCE.

Jean-Paul de ROCCA SERRA
Docteur en médecine
Maire - Conseiller Général de Porto-Vecchio
Député sortant
Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de guerre avec Palme

REMPLAÇANT EVENTUEL :
François-Marie GERONIMI
Docteur en médecine
Maire de CALACUCCIA